MISE EN DEMEURE DE **TOTAL**

Conférence de Presse du 18 juin 2019

REVUE DE PRESSE

Communiqué de presse

1/ COMMUNIQUÉ DE PRESSE, 18 juin 2019

1,5 ° C : 14 COLLECTIVITÉS ET 4 ASSOCIATIONS METTENT TOTAL EN DEMEURE POUR MANQUEMENT AU DEVOIR DE VIGILANCE EN MATIÈRE CLIMATIQUE

A la suite d'une réunion avec la direction et le PDG de Total, quatorze collectivités[1] territoriales, accompagnées par les associations *Notre Affaire à Tous*, *Les Eco Maires*, *Sherpa* et *ZEA*, mettent la multinationale Total en demeure de se conformer à la loi sur le devoir de vigilance, en prenant les mesures nécessaires pour faire face au dérèglement climatique.

Le 23 octobre 2018, treize collectivités et les quatre associations interpellaient Total face à l'absence de toute référence au changement climatique dans son premier plan de vigilance, malgré son obligation légale de prendre des mesures propres à prévenir les atteintes aux droits humains et à l'environnement.

Le coût global de l'adaptation se chiffre, pour les années à venir, à plusieurs centaines de milliards de dollars annuels selon le dernier rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP)[2] dont une grande partie devra être supportée par les villes. C'est donc bien d'une double injustice dont sont victimes les collectivités, au nom de leurs citoyen-nes : celle d'être les premières impactées par les conséquences du changement climatique, et celle d'en payer le prix fort. Face à l'injustice, citoyen-nes et collectivités demandent à Total de prendre sa juste part de responsabilité dans l'action face à la crise climatique.

Si le nouveau plan de vigilance de Total, publié en mars 2019, mentionne le changement climatique, les mesures annoncées sont clairement insuffisantes, en-deçà des efforts nécessaires au respect des objectifs internationaux reconnus par l'Accord de Paris, comme le démontre le rapport publié le 29 mai dernier "Total : la stratégie du chaos climatique".[3] Aucune volonté de faire évoluer ce plan ne semble ressortir de la réunion qui a rassemblé ce jour les représentant-es des collectivités et des associations avec la direction du groupe.

Si d'ici trois mois (soit le 19 septembre), Total ne présente toujours pas de mesures de réduction de gaz à effet de serre adéquates, les collectivités qui le souhaiteront ainsi que les associations les accompagnant pourront assigner la multinationale française en justice pour qu'il lui soit enjoint, le cas échéant sous astreinte, de réduire ses gaz à effet de serre et de se mettre en conformité avec la loi et l'Accord de Paris.

Articles

Franceinfo

Var-Matin

CNEWS

GEO

Bourse Direct

Le Figaro

Le Parisien

Actu Orange

Planète Outre-Mer

Climate Liability News

France Inter Twitter

LCI

Nice-Matin

Environnement Magazine

LINFO

L'OBS

Dépêche AEF

L'Union

L'info Durable

Ouest-France

Novethic

Multinationales

L'indépendant

Matot Braine

Franceinfo, France 3

Bayonne et Bègles : ces villes qui mettent en demeure Total d'agir plus pour le climat

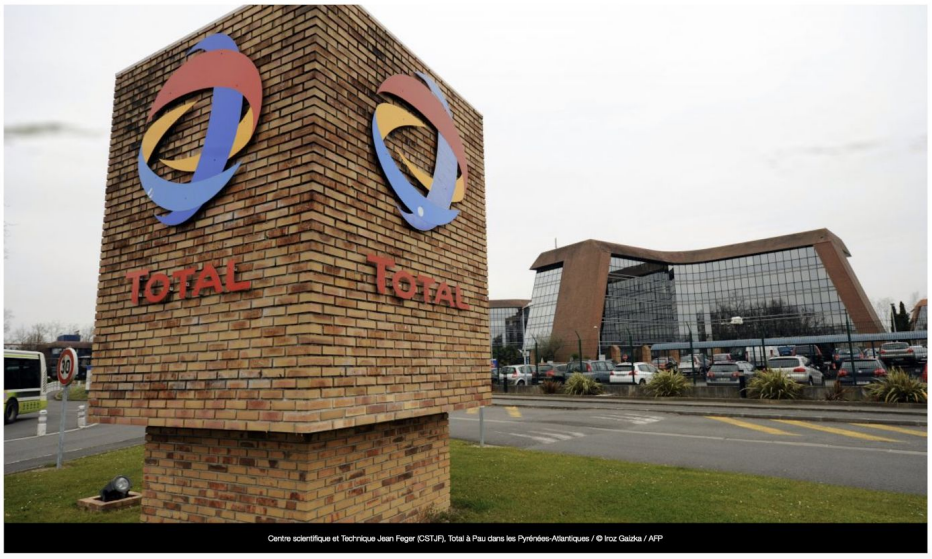

Centre scientifique et Technique Jean Feger (CSTJF), Total à Pau dans les Pyrénées-Atlantiques / © Iroz Gaizka / AFP

Par Christine Le Hesran

Publié le 18/06/2019 à 18:36

Deux villes de la région, Bayonne, Bègles, se joignent à d'autres villes comme Arcueil, Grande-Synthe, Grenoble, La Possession, Nanterre, pour ne citer que certaines. Elles sont à l'origine de cette démarche, avec le soutien des associations Notre Affaire à Tous, Les Eco Maires, Sherpa et ZEA.

❌ NOUS SOMMES LES TERRITOIRES QUI SE DÉFENDENT ❌

Le 18 juin 2019, à la suite d'une réunion avec la direction de TOTAL, 14 collectivités (Arcueil, Bayonne, Bègles, Bize-Minervois, Correns, Champneuville, Est Ensemble, Grande-Synthe, Grenoble, La Possession, Mouans-Sartoux, Nanterre, Sevran et Vitry-le- François) ont décidé aux côtés de Notre affaire à tous, Sherpa, Eco Maires Officiel et ZEA de mettre en demeure TOTAL ⚖

Le Groupe TOTAL est chaque année à l'origine de plus de … Afficher la suite

135 7 224

En octobre, 13 d'entre elles avaient déjà interpellé le géant pétrolier, faisant valoir que leurs territoires souffrent du réchauffement climatique. Elles demandaient à la multinationale française de présenter un plan de vigilance qui prenne en compte "la réalité des impacts de (ses) activités et les risques d'atteintes grave au système climatique qu'elles induisent". * Depuis 2017, la loi française oblige les multinationales françaises à établir un tel plan chez leurs sous-traitants ou fournisseurs à l'étranger.

En octobre, 13 d'entre elles avaient déjà interpellé le géant pétrolier, faisant valoir que leurs territoires souffrent du réchauffement climatique. Elles demandaient à la multinationale française de présenter un plan de vigilance qui prenne en compte "la réalité des impacts de (ses) activités et les risques d'atteintes grave au système climatique qu'elles induisent". *

Depuis 2017, la loi française oblige les multinationales françaises à établir un tel plan chez leurs sous-traitants ou fournisseurs à l'étranger.

Huit mois plus tard, ces collectivités constatent que Total a publié en mars 2019 un plan de vigilance, mais elles estiment que ***"les mesures annoncées sont clairement insuffisantes, en-deçà des efforts nécessaires au respect des objectifs internationaux reconnus par l'Accord de Paris***" conclu en 2015 pour limiter l'élévation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, voire à 1,5°C.

> ***“ Le temps nous est désormais compté. Dans une trentaine d'années, nous devrons vivre dans un monde neutre en carbone dans lequel les émissions résiduelles seront intégralement compensées. Dans ces conditions, pourquoi continuer à investir dans la recherche de nouveaux gisements de pétrole et de gaz, destinés à nous alimenter en énergies fossiles bien au-delà de cet horizon de 2050 ? ”***

Dans une mise en demeure qui doit être déposée le 19 juin, les collectivités demandent à Total de publier un nouveau plan de vigilance.

Si d'ici le 19 septembre, ***"Total ne présente toujours pas de mesures de réduction de gaz à effet de serre adéquates, les collectivités qui le souhaiteront ainsi que les associations les accompagnant pourront assigner la multinationale française en justice pour qu'il lui soit enjoint, le cas échéant sous astreinte, de réduire ses gaz à effet de serre et de se mettre en conformité avec la loi et l'Accord de Paris***", précisent les villes et associations.

ion-du-jour/lire/varmatin/brignoles/2019-06-19

TRIBUNE LIBRE

Quatorze maires dénoncent l'empreinte carbone de Total

Dans une tribune libre sur le réchauffement climatique, quatorze maires (1) interpellent *« les vingt-cinq multinationales les plus polluantes de la planète [....] responsables de plus de 50 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre »*. Parmi elles Total, qu'ils accusent de ne pas vouloir s'engager *« dans une trajectoire de baisse des émissions permettant de limiter le réchauffement à + 1,5°C, comme le requiert l'Accord de Paris »*.

« Aujourd'hui, dans un monde à +1° C, les effets du changement climatique sont déjà visibles au sein des collectivités dans lesquelles nous sommes aux responsabilités : augmentation de la fréquence et de la violence des événements météorologiques extrêmes, pics de chaleur, fonte des glaciers, hausse du niveau des océans, incendies de forêt, prolifération de moustiques... Demain, il sera trop tard.

« Nos collectivités mènent des politiques d'adaptation et d'atténuation afin de limiter nos émissions de gaz à effet de serre et de permettre aux générations futures de vivre sur les territoires de leurs parents. Cet effort commun pour respecter l'objectif inscrit dans l'Accord de Paris de limiter le réchauffement *« nettement en dessous de 2°C »* doit être partagé par tous, et en particulier par ceux qui sont historiquement responsables d'une partie non négligeable des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Nous ne pouvons, en effet, pas décemment exiger des collectivités locales et des citoyens de porter seuls les efforts nécessaires pour sauver le climat.

« Les vingt-cinq multinationales les plus polluantes de la planète sont responsables de plus de 50 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. L'entreprise Total en fait partie. En tant que major de l'énergie, elle est à elle seule responsable de près de 0,9 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre à travers les produits qu'elle met à disposition des consommateurs. Sa responsabilité pour limiter les effets du changement climatique doit être à la hauteur de sa contribution historique et de son poids politique et économique.

« Force est de constater que le compte n'y est pas. Total ne s'engage pas dans une trajectoire de baisse des émissions permettant de limiter le réchauffement à +1,5°C, comme le requiert l'Accord de Paris, et de prévenir les risques d'atteintes graves à l'environnement, aux droits humains et à la santé et la sécurité des personnes résultant du changement climatique. Alors que la jeunesse mondiale presse les responsables politiques et économiques pour pouvoir vivre dignement sur une planète qui ne soit pas transformée en étuve, Total continue à investir plusieurs milliards d'euros par an dans des énergies fossiles, devenues mortifères alors qu'elle pourrait préparer l'avenir en s'engageant uniquement sur des projets de production d'énergies renouvelables.

« Le temps nous est désormais compté. Dans une trentaine d'années, nous devrons vivre dans un monde neutre en carbone dans lequel les émissions résiduelles seront intégralement compensées. Dans ces conditions, pourquoi continuer à investir dans la recherche de nouveaux gisements de pétrole et de gaz, destinés à nous alimenter en énergies fossiles bien au-delà de cet horizon de 2050 ? Les enfants qui viennent au monde aujourd'hui auront alors à peine 30 ans. Il est de notre responsabilité de leur garantir les mêmes options que nous, sans avoir à subir les effets catastrophiques d'une hausse incontrôlée des températures et à supporter des coûts faramineux pour tenter de s'y adapter.

« Telles sont les raisons pour lesquelles, en ce 18 juin 2019, nous lançons un appel à l'ensemble des élus, maires, présidents de collectivités afin qu'ils s'associent à nous pour demander à Total de baisser rapidement ses émissions afin de limiter le réchauffement à +1,5°C. »

1. Les maires signataires : **Pierre Aschieri** (Mouans-Sartoux), Stéphane Blanchet (Sevran), Jean-Pierre Bouquet (Vitry-le-François), Damien Carême (Grande-Synthe), Gérard Cosme (président d'Est-Ensemble Grand Paris), Jean-René Etchegaray (Bayonne) - Alain Fabre (Bize-Minervois), Patrick Jarry (Nanterre), **Michaël Latz** (Correns), Daniel Lefort (Champneuville), Christian Métairie (Accueil), Vanessa Miraruffe (La Possession), Eric Piolle (Grenoble) et Clément Rossignol-Puech (Bègles).

Michaël Latz : « Ça ne va pas assez vite ! »

Élève de René Dumont et ingénieur agronome de formation, Michaël Latz, l'un des quatorze signataires de la tribune libre, a été élu maire de Correns en 1995. Avec son équipe, ils en ont fait le premier village bio de France : cave coopérative bio, développement durable, cantine bio, travail sur le gaspillage alimentaire, construction de bâtiments à énergie positive, démocratie participative, etc.

Qu'attendez-vous concrètement de Total ?
Cette entreprise pourrait être un moteur de la transition énergétique. Elle ne remplit pas le contrat fixé par l'Accord de Paris. Elle devrait investir davantage dans les énergies renouvelables, réfléchir sur les forages, consacrer une part importante des bénéfices dans la recherche et le développement afin de produire des énergies vertes au lieu de reverser autant d'argent aux actionnaires.

Des collègues maires ou des élus varois vous ont-ils déjà assuré de leur signature. Et si oui, lesquels ?
Pas pour l'instant car je n'avais pas communiqué sur l'appel des Eco Maires jusque-là, mais j'ai confiance. Je compte écrire à l'Association des maires ruraux et à l'Association des maires du Var pour les sensibiliser.

Vous avez été l'un des premiers maires du Var à soutenir Emmanuel Macron à la présidentielle. Quel bilan tirez-vous de son action en matière d'écologie ?
Ça manque d'ambition. La démission de Nicolas Hulot a été un électrochoc. L'engagement pour l'acte 2 du gouvernement et les réponses au mouvement des « gilets jaunes » vont dans le sens d'une implication plus grande sur les problématiques de développement durable. Même si je trouve que les engagements pris pendant la campagne des élections européennes vont dans le bon sens, en tant que vieil acteur de ces problématiques, je suis inquiet car ça ne va pas assez vite. En plus ce serait facteur de développement économique et de création d'emplois.

PROPOS RECUEILLIS PAR V.G

CNEWS

TOTAL MIS EN DEMEURE PAR DES ONG ET DES MAIRES

Par Florian Tardif - Mis à jour le 19/06/2019 à 09:34
Publié le 19/06/2019 à 09:17

Des collectivités locales vont attaquer Total pour inaction climatique. Dans une mise en demeure qui va être déposée ce mercredi, ces collectivités demandent à Total de publier un nouveau plan de vigilance. Si dans trois mois, rien n'est fait, elles menacent d'assigner la multinationale en justice.

Elles s'appuient notamment sur le fait que l'entreprise représente deux tiers des émissions de gaz à effet de serre de la France, et que le groupe fait partie des 20 plus gros pollueurs de la planète.

Dans un communiqué publié suite à une réunion avec les élus locaux, le PDG de Total a affirmé que le groupe pétrolier était ouvert au dialogue en vue d'engager des initiatives concrètes avec les collectivités locales qui le souhaitent.

Des collectivités mettent en demeure Total d'agir plus pour le climat

Par AFP - Publié le 18/06/2019 à 18h00 - Mis à jour le 18/06/2019

Quatorze collectivités ont pressé mardi le groupe pétrolier Total d'agir pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C et exigent un nouveau "plan de vigilance" plus ambitieux, faute de quoi elles pourraient l'attaquer en justice.

Arcueil, Bayonne, Bègles, Bize-Minervois, Champneuville, Correns, Est-Ensemble Grand Paris, Grande-Synthe, Grenoble, La Possession, Mouans-Sartoux, Nanterre, Sevran et Vitry-le-François sont à l'origine de cette démarche, avec le soutien des associations Notre Affaire à Tous, Les Eco Maires, Sherpa et ZEA.

En octobre, 13 d'entre elles avaient déjà interpellé le géant pétrolier, faisant valoir que leurs territoires souffrent du réchauffement climatique. Elles demandaient à la multinationale française de présenter un plan de vigilance qui prenne en compte "la réalité des impacts de (ses) activités et les risques d'atteintes grave au système climatique qu'elles induisent".

Depuis 2017, la loi française oblige les multinationales françaises à établir un tel plan chez leurs sous-traitants ou fournisseurs à l'étranger.

Huit mois plus tard, ces collectivités constatent que Total a publié en mars 2019 un plan de vigilance, mais elles estiment que "les mesures annoncées sont clairement insuffisantes, en-deçà des efforts nécessaires au respect des objectifs internationaux reconnus par l'Accord de Paris" conclu en 2015 pour limiter l'élévation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, voire à 1,5°C.

Dans une mise en demeure qui doit être déposée le 19 juin, les collectivités demandent à Total, qui fait partie selon elles des 25 multinationales les plus polluantes de la planète, de publier un nouveau plan de vigilance.

"Nous allons poursuivre avec fermeté", a assuré le président des Eco Maires, Guy Geoffroy, lors d'une conférence de presse après une rencontre avec le PDG de Total, Patrick Pouyanné. Ce dernier "n'a pris aucun engagement", a assuré de son côté Jean-Ronan Le Pen, le co-président de ZEA.

Le PDG de Total a affirmé pour sa part, dans un communiqué, que le groupe pétrolier était "ouvert au dialogue" en vue "d'engager des initiatives concrètes avec les collectivités locales qui le souhaitent".

Il a souligné avoir expliqué à ses interlocuteurs comment la stratégie de Total intègre le changement climatique, en "développant notamment dans le gaz naturel et l'électricité bas carbone, de façon à contribuer positivement à la mise en oeuvre de l'Accord de Paris".

Si d'ici le 19 septembre, "Total ne présente toujours pas de mesures de réduction de gaz à effet de serre adéquates, les collectivités qui le souhaiteront ainsi que les associations les accompagnant pourront assigner la multinationale française en justice pour qu'il lui soit enjoint, le cas échéant sous astreinte, de réduire ses gaz à effet de serre et de se mettre en conformité avec la loi et l'Accord de Paris", ont précisé les collectivités et associations dans un communiqué.

La démarche des collectivités s'inscrit dans un contexte de multiplication de plaintes déposées concernant le climat.

En Colombie, la Cour suprême a acté la nécessité d'agir, sur plainte de 25 jeunes. Au Pakistan, un fils d'agriculteurs a fait reconnaître le droit à la vie. Au Pays-Bas, sur plainte d'une ONG, la cour de La Haye a imposé à l'État de relever ses ambitions de réduction des GES.

En France, quatre ONG poursuivent l'Etat pour action insuffisante contre le réchauffement climatique.

© 2019 AFP

Total "est ouvert au dialogue" sur le changement climatique

18/06/2019 19:05 | Boursier | 349 | ★ Aucun vote sur cette news

Rencontre entre Total et les représentants des collectivités et des associations sur le changement climatique...

Patrick Pouyanné, Président-directeur général de Total, a reçu au siège du Groupe, 13 représentants de collectivités et d'ONG qui avaient interpellé Total, le 22 octobre 2018, sur sa vigilance face au changement climatique. Au cours de cette rencontre, le collectif a fait part de ses préoccupations et de ses attentes vis-à-vis de Total.

Patrick Pouyanné a présenté comment la stratégie de Total intègre le changement climatique, notamment en prenant en compte les évolutions des marchés de l'énergie envisagées à horizon 2040 par l'Agence Internationale de l'Energie dans son scénario dit "développement durable" qui correspond à une élévation de température inférieure à 2oC. Il a rappelé l'ensemble des engagements et des actions déployées par le Groupe pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses activités.

"Total est ouvert au dialogue avec toutes ses parties prenantes. Cette réunion constitue une première étape : Total souhaite que l'échange se poursuive en vue d'engager des initiatives concrètes avec les collectivités locales qui le souhaiteront. La raison d'être de Total est d'apporter au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus propre. Ce sont les Etats qui fixent les objectifs nationaux pour respecter l'Accord de Paris et les mesures à mettre en oeuvre pour les atteindre. Partout dans le monde, Total respecte les règlementations qui s'appliquent à ses activités", a déclaré Patrick Pouyanné, Président directeur général de Total. "Cette rencontre nous a permis d'expliquer la stratégie que nous mettons en oeuvre en nous développant notamment dans le gaz naturel et l'électricité bas carbone, de façon à contribuer positivement à la mise en oeuvre de l'Accord de Paris".

Le Figaro (Repris par Reporterre)

Des collectivités mettent en demeure Total d'agir plus pour le climat

Par Le Figaro avec AFP | Publié le 18/06/2019 à 18:32

Quatorze collectivités ont pressé aujourd'hui le groupe pétrolier Total d'agir pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C et exigent un nouveau «plan de vigilance» plus ambitieux, faute de quoi elles pourraient l'attaquer en justice. Arcueil, Bayonne, Bègles, Bize-Minervois, Champneuville, Correns, Est-Ensemble Grand Paris, Grande-Synthe, Grenoble, La Possession, Mouans-Sartoux, Nanterre, Sevran et Vitry-le-François sont à l'origine de cette démarche, avec le soutien des associations Notre Affaire à Tous, Les Eco Maires, Sherpa et ZEA.

En octobre, 13 d'entre elles avaient déjà interpellé le géant pétrolier, faisant valoir que leurs territoires souffrent du réchauffement climatique. Elles demandaient à la multinationale française de présenter un plan de vigilance qui prenne en compte «la réalité des impacts de ses activités et les risques d'atteintes grave au système climatique qu'elles induisent». Depuis 2017, la loi française oblige les multinationales françaises à établir un tel plan chez leurs sous-traitants ou fournisseurs à l'étranger.

Huit mois plus tard, ces collectivités constatent que Total a publié en mars 2019 un plan de vigilance, mais elles estiment que «les mesures annoncées sont clairement insuffisantes, en-deçà des efforts nécessaires au respect des objectifs internationaux reconnus par l'Accord de Paris» conclu en 2015 pour limiter l'élévation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, voire à 1,5°C.

Dans une mise en demeure qui doit être déposée le 19 juin, les collectivités demandent à Total de publier un nouveau plan de vigilance. Si d'ici le 19 septembre, «Total ne présente toujours pas de mesures de réduction de gaz à effet de serre adéquates, les collectivités qui le souhaiteront ainsi que les associations les accompagnant pourront assigner la multinationale française en justice pour qu'il lui soit enjoint, le cas échéant sous astreinte, de réduire ses gaz à effet de serre et de se mettre en conformité avec la loi et l'Accord de Paris», selon un communiqué.

Le Parisien

Des collectivités locales vont attaquer Total pour inaction climatique

Le groupe Total est le 19e plus important émetteur de gaz à effets de serre dans le monde. **LP/Olivier Boitet**

A A

Soutenues par des ONG environnementales, quatorze collectivités mettent en demeure Total d'agir plus pour le climat. Genèse d'une procédure hors norme.

Par **Emilie Torgemen**

Le 18 juin 2019 à 19h23, modifié le 19 juin 2019 à 10h33

Ce mardi, le PDG de Total, Patrick Pouyanné, s'est fait passer un savon par une dizaine d'élus en écharpes tricolores. « C'était la dernière tentative à l'amiable » pointe Patrick Jarry, le maire de Nanterre (Hauts-de-Seine) qui participe à cette action. L'entreprise pétrolière va être la première à être attaquée pour des raisons climatiques.

« C'est insensé et injuste si les principaux pollueurs ne prennent pas leur part dans la lutte contre le dérèglement, insiste le maire de Nanterre. Bien sûr, les collectivités, l'Etat et les citoyens doivent agir mais ça ne peut pas suffire ! » D'autant plus, insiste cet ex-PCF devenu Front de gauche, que « le groupe Total a les moyens d'investir pour développer une société sans énergie fossile. »

«Les engagements de Total sont dérisoires»

C'est au nom d'une loi de mars 2017 sur le « devoir de vigilance » que les élus et les ONG attaquent Total. Selon ce texte, les plus grandes entreprises françaises (plus de 5000 salariés sur le territoire) sont d'une part obligées d'identifier les risques que leurs activités font peser sur la santé, l'environnement ou les droits humains, et d'autre part elles doivent prendre des actions adaptées.

Plusieurs collectivités*, soutenues par les associations Notre affaire à tous, ZEA, Sherpa et les Eco Maires, veulent que l'entreprise prenne des actions pour limiter la montée de la température globale à moins de 1,5 °C. Résultat, après l'entrevue ratée de ce mardi, élus et ONG mettent en demeure l'entreprise de respecter les engagements de la COP21 avant de traîner le géant industriel devant le juge dans trois mois.

Contacté mardi en fin d'après-midi, le groupe a finalement réagi par communiqué : « Total est ouvert au dialogue avec toutes ses parties prenantes. Cette réunion constitue une première étape : Total souhaite que l'échange se poursuive en vue d'engager des initiatives concrètes avec les collectivités locales qui le souhaiteront. La raison d'être de Total est d'apporter au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus propre. Ce sont les Etats qui fixent les objectifs nationaux pour respecter l'Accord de Paris et les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre. Partout dans le monde, Total respecte les réglementations qui s'appliquent à ses activités. »

«Il s'agit de faire en sorte que la loi soit respectée»

Le procès a-t-il une chance d'aboutir ? « Bien sûr, estime Maître Sébastien Mabille. Nous n'engageons pas une action de témoignage, nous comptons bien faire un précédent pour toutes les entreprises ! » Voilà des mois que les plaignants et leurs défenseurs consultent les plus grands experts du climat et du droit français. Pour l'ONG Sherpa, « il s'agit aussi de faire en sorte que la loi soit respectée, et que les entreprises ne se contentent pas d'une ligne dans leur rapport financier. »

Les procès climatiques se multiplient à travers le monde : la ville de New York a engagé une action contre cinq géants pétroliers avant d'être déboutée l'année dernière. Oakland et San Francisco ont suivi son exemple… Différence de taille, les Français ne réclament pas un euro. « Ce n'est pas une justice réparatrice » insiste Sébastien Mabille. Si les plaignants obtiennent gain de cause, Total sera contraint de s'impliquer dans la lutte contre le réchauffement. Le juge ira alors s'immiscer dans les décisions les plus stratégiques de ce fleuron de l'industrie bleu-blanc-rouge.

« Dans le cas de Total, l'entreprise a bien identifié le risque dans son plan, mais ses engagements sont dérisoires » estime ainsi Sébastien Mabille, l'avocat qui porte cette procédure hors norme. Dans ses communications, le groupe admet d'ailleurs que sa stratégie « nous mène à un réchauffement compris entre 2 et 2,5 °C ». Quand les scientifiques du GIEC (groupement intergouvernemental sur l'évolution du climat) rappellent les conséquences catastrophiques et surtout irréversibles d'un réchauffement d'une telle ampleur.

« Total pèse 45 millions de tonnes de CO_2 en émissions directes et 400 millions en émissions indirectes, c'est à peu de chose près les émissions de la France qui s'élèvent, elles, à 500 millions » calcule l'avocat. Dix-neuvième plus gros pollueur, la multinationale est à elle seule responsable de 0,9 % des émissions de gaz à effets de serre sur la planète.

Le Parisien (Repris par Boursorama)

Eric Piolle, maire de Grenoble : «On n'est qu'au début de la justice climatique»

Eric Piolle, maire EELV de Grenoble, appelle d'autres édiles à s'associer à une action en justice contre Total pour «inaction climatique».

Par **Emilie Torgemen**

Le 18 juin 2019 à 19h54

Eric Piolle, maire (EELV) de Grenoble (Isère) est l'un des élus qui attaquent Total pour inaction climatique. Seul écolo à la tête d'une grande ville de plus de 150 000 habitants, ce porte-étendard bat le rappel pour que d'autres écharpes tricolores s'associent à cette procédure.

Pourquoi faites vous partie de cette action contre Total ?

ERIC PIOLLE. C'est important que les territoires se fassent entendre. À notre niveau municipal, départemental etc., nous travaillons tous les jours pour nous mettre en cohérence avec les objectifs de la COP 21. Grenoble est la plus importante ville de l'arc alpin, or, ici, le réchauffement va deux fois plus vite qu'ailleurs. La neige se fait plus rare. La montagne s'effondre aussi, sans glace pour les retenir, les sommets partent en miette. Plus au sud, le maire de Bize-Minervois (Aude) participe aussi à cette action contre Total. Il faut savoir que ce territoire a subi une dizaine d'inondations majeure en vingt ans, conséquences visibles du dérèglement climatique. Ces échelons locaux que nous représentons sont les premiers à assumer les conséquences du réchauffement global de la température.

Pourquoi cibler Total ?

Total compte parmi les vingt plus grands émetteurs de gaz à effets de serre. Il faut que l'article 2 de la COP 21, qui indique que nous devons rester sous les 2 degrés et si possible sous 1,5 degré s'impose aussi aux très grandes entreprises. Par ailleurs, je trouve que c'est un très beau projet d'entreprise que de se mettre à contribuer à l'avenir de l'humanité, particulièrement quand on travaille dans l'énergie. Cette action permet de mobiliser, cela fait partie du « name and shame » (*NDLR : nommer et couvrir de honte*). La stratégie avait été efficace pour que Total ne sponsorise pas les JO de Paris. On peut aller plus loin.

Quatorze collectivités contre une des plus grandes multinationales mondiales, n'est-ce pas le combat de David contre Goliath ?

Nous sommes élus. Derrière un maire, vous savez, il y a du monde, tous ses administrés. Avec l'appel des maires que nous lançons ce mercredi pour rejoindre la mise en demeure et la possible action en justice, nous disons : maires de toute la France, rejoignez-nous.

Les tribunaux peuvent-ils obliger des entreprises à agir pour le climat ?

La justice a un pouvoir très large. Elle est parfois utilisée à l'encontre de l'environnement au nom de traités de libres-échanges. Il est temps que les défenseurs du climat s'en emparent aussi. On en est qu'au début de la justice climatique. Il y a quelques mois, j'étais avec la maire de Paris, le maire de Sydney ou encore celui de Lisbonne pour créer une plateforme internationale d'accompagnement juridique. L'idée est de monter une équipe juridique à la disposition des maires qui veulent engager notamment des recours contre les États qui ne respectent pas l'accord de Paris.

AFP (Repris par Actu Orange, Sciences Avenir)

Des collectivités mettent en demeure Total d'agir plus pour le climat

partagez

Réagir

Le siège de Total le 22 octobre 2018 à La Défense, à Paris
©ALAIN JOCARD, AFP

AFP, publié le mardi 18 juin 2019 à 20h26

Quatorze collectivités ont pressé mardi le groupe pétrolier Total d'agir pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C et exigent un nouveau "plan de vigilance" plus ambitieux, faute de quoi elles pourraient l'attaquer en justice.

Arcueil, Bayonne, Bègles, Bize-Minervois, Champneuville, Correns, Est-Ensemble Grand Paris, Grande-Synthe, Grenoble, La Possession, Mouans-Sartoux, Nanterre, Sevran et Vitry-le-François sont à l'origine de cette démarche, avec le soutien des associations Notre Affaire à Tous, Les Eco Maires, Sherpa et ZEA.

En octobre, 13 d'entre elles avaient déjà interpellé le géant pétrolier, faisant valoir que leurs territoires souffrent du réchauffement climatique. Elles demandaient à la multinationale française de présenter un plan de vigilance qui prenne en compte "la réalité des impacts de (ses) activités et les risques d'atteintes grave au système climatique qu'elles induisent".

Depuis 2017, la loi française oblige les multinationales françaises à établir un tel plan chez leurs sous-traitants ou fournisseurs à l'étranger.

Huit mois plus tard, ces collectivités constatent que Total a publié en mars 2019 un plan de vigilance, mais elles estiment que "les mesures annoncées sont clairement insuffisantes, en-deçà des efforts nécessaires au respect des objectifs internationaux reconnus par l'Accord de Paris" conclu en 2015 pour limiter l'élévation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, voire à 1,5°C.

Dans une mise en demeure qui doit être déposée le 19 juin, les collectivités demandent à Total, qui fait partie selon elles des 25 multinationales les plus polluantes de la planète, de publier un nouveau plan de vigilance.

"Nous allons poursuivre avec fermeté", a assuré le président des Eco Maires, Guy Geoffroy, lors d'une conférence de presse après une rencontre avec le PDG de Total, Patrick Pouyanné. Ce dernier "n'a pris aucun engagement", a assuré de son côté Jean-Ronan Le Pen, le co-président de ZEA.

Le PDG de Total a affirmé pour sa part, dans un communiqué, que le groupe pétrolier était "ouvert au dialogue" en vue "d'engager des initiatives concrètes avec les collectivités locales qui le souhaitent"

Il a souligné avoir expliqué à ses interlocuteurs comment la stratégie de Total intègre le changement climatique, en "développant notamment dans le gaz naturel et l'électricité bas carbone, de façon à contribuer positivement à la mise en oeuvre de l'Accord de Paris".

Si d'ici le 19 septembre, "Total ne présente toujours pas de mesures de réduction de gaz à effet de serre adéquates, les collectivités qui le souhaiteront ainsi que les associations les accompagnant pourront assigner la multinationale française en justice pour qu'il lui soit enjoint, le cas échéant sous astreinte, de réduire ses gaz à effet de serre et de se mettre en conformité avec la loi et l'Accord de Paris", ont précisé les collectivités et associations dans un communiqué.

La démarche des collectivités s'inscrit dans un contexte de multiplication de plaintes déposées concernant le climat.

En Colombie, la Cour suprême a acté la nécessité d'agir, sur plainte de 25 jeunes. Au Pakistan, un fils d'agriculteurs a fait reconnaître le droit à la vie. Au Pays-Bas, sur plainte d'une ONG, la cour de La Haye a imposé à l'État de relever ses ambitions de réduction des GES.

En France, quatre ONG poursuivent l'Etat pour action insuffisante contre le réchauffement climatique.

AFP (Repris par France Info, Planète Outre-Mer)

La commune de la Possession, à La Réunion, met Total en demeure [Planète Outre-mer]

La ville de la Possession à La Réunion met Total en demeure avec treize autres collectivités et quatre associations. Une démarche pour dénoncer le manquement au devoir de vigilance en matière climatique du groupe pétrolier.

Par Caroline Marie
Publié le 18/06/2019 à 21:33, mis à jour le 19/06/2019 à 15:41

A la suite d'une réunion avec la direction et le PDG de Total, la commune de **la Possession** à La Réunion a décidé de s'associer à l'action de quatre associations et de treize autres villes pour mettre en demeure l'entreprise pétrolière.

> *Cette rencontre avec Total a été utile, intéressante mais sans surprise. Le PDG a défendu ses choix stratégiques et renvoie la responsabilité du réchauffement climatique sur les entreprises automobiles.*
>
> *- **Jean-Christophe Espérance**, adjoint à la mairie de La Possession*

Selon les défenseurs de la nature, cette entreprise française spécialisée dans l'exploitation pétrolière et gazière serait responsable de 0,9 % des émissions de Gaz à effet de serre, soit autant que la France tout entière. C'est l'une des six plus grosses sociétés du secteur à l'échelle mondiale.

Lors de la Cop 21, Total s'était engagée à respecter les recommandations du GIEC, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat, pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C maximum. Toutefois, depuis 2015, selon les experts de **l'association Notre affaire à tous**, les engagements de l'entreprise française ne respecteraient pas les indications du GIEC et s'appuierait sur un scénario qui prévoit entre 2,7°C et 3,3°C de réchauffement climatique.

> *Quand vous faites des efforts au niveau local pour remettre de la nature en ville mais qu'en même temps, vous percevez les effets de la montée des eaux et de la montée des températures, on est obligé d'imaginer d'autres actions.*
>
> *C'est pourquoi, nous avons accepté de rejoindre un petit groupe de communes métropolitaines qui elles aussi sont victimes du réchauffement climatique pour interpeller les responsables. Aujourd'hui, il est temps d'agir.*
>
> *- **Jean-Christophe Espérance**, adjoint à la mairie de la ville de La Possession*

"Notre affaire à tous", à l'initiative de l'Affaire du siècle, "350.org", "Les amis de la terre", "Sherpa", une association des victimes de crimes économiques ainsi que treize communes de l'association Les Eco Maires qui regroupe plus de 2000 collectivités en France engagées dans le développement durable, dénoncent un engagement de façade du groupe pétrolier.

Un engagement de façade

En mars 2017, l'adoption de **la loi sur le devoir de vigilance** exige des entreprises de plus de 5000 salariés d'identifier les risques aux droits humains et à l'environnement de leurs activités et d'adopter des mesures de prévention. En octobre dernier, les quatorze associations et les treize communes ont commencé leur action en interpellant le PDG de Total, Patrick Pouyanné sur le contenu du tout premier plan de vigilance de son entreprise. Total n'y faisait aucune référence au changement climatique.

Depuis, Total a intégré sa stratégie climat dans son plan de vigilance mais, selon les défenseurs de la nature, ses engagements de réduction de ces émissions des gaz à effet de serre (GES) de ses produits sont insuffisants. Total s'engage sur une réduction de l'intensité carbone de ses produits de seulement 15 % d'ici à 2030 alors que pour ne pas dépasser le réchauffement climatique de 1,5 °C, le GIEC recommande de diminuer de 45 % les GES d'ici à 2030 et de viser la neutralité carbone à l'horizon 2050.

La neutralité carbone est désormais inscrite dans la loi en France. Les investissements du groupe dans les énergies renouvelables restent insuffisants. Au contraire, Total place chaque année plusieurs milliards dans la recherche de pétrole et de gaz alors que ce sont des énergies fossiles fortement émettrices de GES. Des gisements qui ont vocation à être exploités au-delà de 2050 alors que nous sommes censés atteindre la neutralité carbone.

*- **Sébastien Mabile**, avocat au barreau de Paris*

Une action qui s'inscrit dans un contexte international

Cette mise en demeure de Total sur la base du devoir de vigilance est la première application de cette nouvelle loi. L'entreprise française a trois mois pour modifier son plan de vigilance et adopter des mesures pour respecter les droits humains et les accords environnementaux.

Si elle décide de ne rien faire, les associations et les communes qui le souhaitent pourront saisir la justice pour exiger que Total se conforme à la loi. L'association Les **Eco Maires** a lancé un appel citoyen pour que les villes qui le souhaitent viennent s'associer à leur action contre Total.

Avec cette loi sur le devoir de vigilance , l'objectif désigné par l'article 2 de l'Accord de Paris est désormais opposable aux entreprises. Il stipule qu'elles doivent respecter les recommandations du GIEC pour éviter un dépassement du réchauffement climatique à plus de 1,5°C

*- **Lucie Chatelain** de l'association Sherpa*

L'action française n'est pas unique. En 2017, un rapport de **Carbon Major,** établit que 100 entreprises sont responsables de plus de 70 % des émissions de GES depuis 1988. Face à ce constats, les plaintes se multiplient. Aux Etats-Unis, plusieurs collectivités territoriales et grandes villes, dont New York, San Francisco, Oakland et d'autres ont déjà entrepris de poursuivre certaines Carbon Majors, dont Total.

Les Amis de la Terre Pays-Bas (MilieuDefensie) et des citoyens ont décidé de poursuivre en justice la compagnie pétrolière Shell. Au Pakistan, un fils d'agriculteur a fait reconnaître le droit à la vie.

French Groups Turn Up Legal Pressure on Total for Skirting Climate Law

Follow Us

DON'T MISS A STORY
Subscribe
Enter your name here...
Enter your email address here...
SUBSCRIBE NOW
We promise not to spam you. Unsubscribe at any time.

By Karen Savage

More than a dozen French communities and environmental organizations say that Total, one of France's largest oil and gas companies, is not meeting its legal obligation to respond to the climate crisis.

A letter sent on Tuesday by the non-profit organizations Notre Affaire à Tous, Sherpa, Zea, Les Eco Maires and 14 French local governments informed Total they would file suit against the company. The letter ramped up legal pressure that began last year when the organizations and communities sent a less formal letter asking Total to comply with French law.

Total responded with a newly published plan, but the organizations and communities say it still does not account for the impacts of its operations on climate change, now required by law in France.

The potential plaintiffs have said Total's "vigilance plan does not include any appropriate action to mitigate the risks and prevent serious harm resulting from climate change." They have also criticized the plan for discussing ways in which climate change is likely to affect Total's own operations, but remaining silent on the larger societal climate impacts resulting from its business activity.

They also say the revised plan is insufficient to meet the goals of the Paris Agreement.

The formal letter of notice was sent after members of the communities and organizations met with representatives from Total to discuss the company's compliance with the French Duty of Vigilance Law, which went into effect in March 2017. The law requires large companies operating in France to establish a plan that identifies and prevents human rights violations, environmental damage or health risks. This would be the first known suit aimed at forcing a corporation to meet its requirements under that law.

"Total does not respect its commitments and [is leading] us straight to disaster," said Olivier Dubuquoy, with the nonprofit environmental organization Zea, adding that Total's plan remains incompatible with meeting the commitments of the Paris Agreement.

France Inter

Mercredi 19 juin 2019 par Mathilde Munos

"Total est responsable à lui-seul de 0,9 % des émissions à effet de serre dans le monde"

Des élus locaux et des associations veulent obliger Total à moins polluer, et sont allés le dire directement au PDG de l'entreprise, qui a aussi reçu la mise en demeure d'agir davantage pour l'environnement. Sébastien Mabille, avocat et Alain Fabre, maire de Bize-Minervois (Aude), sont les invités de Mathilde Munos.

"Total doit nous fournir une énergie la plus décarbonée possible, il faut que ce genre d'énergie s'inscrive dans la transition" estime Sébastien Mabille, qui affirme aussi que "Total est l'entreprise française qui pollue le plus".

France Inter Twitter

Justice climatique : Total mis en demeure d'agir sous trois mois

Total n'a pas pris la mesure du dérèglement climatique, jugent quatre associations et 14 collectivités qui mettent la multinationale en demeure d'agir sur le fondement de son devoir de vigilance. A défaut, elles l'assigneront en justice.

Gouvernance | 19 juin 2019 | Laurent Radisson

Trois mois. C'est le temps que laissent 14 collectivités et quatre associations (Notre Affaire à Tous, Les Eco Maires, Sherpa et Zea) à Total pour se mettre en conformité avec la loi sur le devoir de vigilance promulguée en mars 2017.

"*Nous mettons Total en demeure pour qu'il se conforme à la loi sur le devoir de vigilance et qu'il se soumette à l'objectif des 1,5°C de l'Accord de Paris*", explique Marine Denis, porte-parole de l'association Notre Affaire à tous. L'ONG s'est déjà fait connaître du grand public avec l'Affaire du siècle, une action contre l'Etat qui a reçu le soutien de plus de deux millions de personnes. Cette fois, ce n'est pas à l'Etat mais à une multinationale que se confrontent associations et collectivités.

"Total tient un double discours"

Pourquoi Total ? "*La multinationale fait partie des 20 entreprises les plus polluantes de la planète*", explique Eric Piolle, maire de Grenoble qui s'associe à la procédure avec d'autres collectivités de tailles très diverses. "*Il y une vraie injustice au niveau local*", explique Daniel Lefort, maire de Champneuville, commune de la Meuse de 120 habitants. Alors que les collectivités sont les premières impactées par les conséquences des changements climatiques, elles règlent aussi l'addition, comme le montre la commune de Bize-Minervois (Aude) qui a connu trois inondations en 22 mois et dont le maire, Alain Fabre, réclame l'application du principe "pollueur-payeur".

Les collectivités et les ONG avaient interpelé une première fois Total en octobre dernier, pointant l'absence de toute référence climatique dans son premier plan de vigilance exigé par la loi. L'énergéticien a corrigé un peu le tir en mentionnant le changement climatique dans son nouveau plan publié en mars dernier. Mais "*les mesures annoncées sont clairement insuffisantes*", indiquent les associations qui restent sur leur faim après leur réunion avec le PDG de Total, Patrick Pouyanné, mardi 18 juin au siège du groupe.

"*Total tient en fait un double discours*, dénonce Paul Mougeolle de Notre Affaire à tous, en s'appuyant sur le rapport "Total : la stratégie du chaos climatique", publié en mai dernier par trois ONG. "*L'énergéticien affiche une ambition cohérente avec l'objectif de 2°C de l'Accord de Paris tout en allant en réalité sur un scénario de 3°C de réchauffement*", explique le responsable associatif.

Certains maires saluent malgré tout la volonté de dialogue du PDG de Total mais veulent maintenir la pression. "*Patrick Pouyanné essaie de faire au mieux dans un modèle qui nous conduit dans le mur*", résume ainsi Christian Métairie, maire d'Arcueil (Val-de-Marne). "*Total souhaite que l'échange se poursuive en vue d'engager des initiatives concrètes avec les collectivités locales qui le souhaiteront*, réagit Patrick Pouyanné à l'issue de la réunion. "*Cette rencontre nous a permis d'expliquer la stratégie que nous mettons en oeuvre en nous développant notamment dans le gaz naturel et l'électricité bas carbone, de façon à contribuer positivement à la mise en œuvre de l'Accord de Paris*", ajoute le PDG du groupe qui affiche l'ambition de devenir "*la major de l'énergie responsable*".

"Rendre opposable l'Accord de Paris"

Le plaidoyer de l'énergéticien n'a toutefois pas convaincu les ONG. "*Le courrier de mise en demeure est adressé dès le 19 juin*", annonce Sébastien Mabile du cabinet Seattle Avocats en charge de cette affaire. Par cette mise en demeure, les signataires demandent à Total de publier un nouveau plan de vigilance dans un délai de trois mois. Un plan qui devra comprendre trois éléments : l'identification du risque résultant des émissions de gaz à effet de serre (GES) générés par l'usage des biens et services produits par Total, l'identification des risques d'atteintes graves tels qu'ils ressortent du dernier rapport du Giec et les actions permettant de garantir une trajectoire du groupe conforme à l'engagement de l'Accord de Paris.

Les ONG et les collectivités assigneront la multinationale devant le Tribunal de grande instance de Nanterre si elle ne s'est pas conformée à ces exigences d'ici le 19 septembre prochain. La juridiction civile pourra lui enjoindre, le cas échéant sous astreinte, de se conformer aux obligations contenues dans le code de commerce.

Quelles sont les chances de réussite d'une telle action ? "*La loi sur le devoir de vigilance est nouvelle, il n'y a pas de précédent jurisprudentiel, mais nous sommes confiants sur nos fondements juridiques*, explique Sébastien Mabile. *Si nous parvenons à rendre opposable l'article 2 de l'Accord de Paris à une personne privée, ce sera une première mondiale*", s'enthousiasme l'avocat.

En attendant, les Eco Maires lancent un appel aux collectivités locales et les ONG à la mobilisation citoyenne afin de recueillir un maximum de soutien à leur action.

LCI

Des collectivités pressent Total d'agir plus pour le climat, sous peine de l'attaquer en justice

ENVIRONNEMENT - Quatorze collectivités ont pressé le groupe pétrolier Total d'agir pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Elles menacent sinon de l'attaquer en justice.

18 juin 2019 23:23 - La rédaction de LCI

Arcueil, Bayonne, Bègles, Bize-Minervois, Champneuville, Correns, Est-Ensemble Grand Paris, Grande-Synthe, Grenoble, La Possession, Mouans-Sartoux, Nanterre, Sevran et Vitry-le-François sont les quatorze collectivités qui ont mettent en demeure le pétrolier Total de lutter plus activement contre le réchauffements climatique. Elles sont soutenues par les associations Notre Affaire à Tous, Les Eco Maires , Sherpa et ZEA.

En octobre, 13 d'entre elles avaient déjà interpellé l'entreprise, faisant valoir que leurs territoires souffraient du réchauffement climatique. Elles demandaient à la multinationale française de présenter un plan de vigilance qui prenne en compte "la réalité des impacts de (ses) activités et les risques d'atteintes grave au système climatique qu'elles induisent". Depuis 2017, la loi française oblige les multinationales françaises à établir un tel plan chez leurs sous-traitants ou fournisseurs à l'étranger.

Huit mois plus tard, ces collectivités constatent que Total a publié en mars 2019 un plan de vigilance, mais elles estiment que "les mesures annoncées sont clairement insuffisantes, en-deçà des efforts nécessaires au respect des objectifs internationaux reconnus par l'Accord de Paris" conclu en 2015 pour limiter l'élévation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, voire à 1,5°C.

Dans la mise en demeure que les collectivités doivent déposer ce mercredi 19 juin, elles demandent à Total, qui fait selon elles partie des 25 multinationales les plus polluantes de la planète, de publier un nouveau plan de vigilance.

Pour ce maire azuréen, "il est urgent de contraindre Total à changer"

#COTE-D-AZUR #ENVIRONNEMENT

PAR **PROPOS RECUEILLIS PAR JULIEN RAYMOND** | Mis à jour le 19/06/2019 à 23:09 | Publié le 19/06/2019 à 17:21

Un appel des maires pour le climat a été lancé aujourd'hui. Pierre Aschieri, maire de Mouans-Sartoux depuis 2015, fait parti des quatorze signataires.

>>LIRE AUSSI. *Quatorze maires dont un Varois et un Azuréen dénoncent l'emprunte carbone de Total*

Pourquoi vous joindre à cet appel des maires pour le climat?

J'ai été sollicité par l'association des Eco Maires qui avait pour fonction d'organiser l'action et de fédérer tous les signataires.

Elle est à l'initiative de l'engagement d'élus pour le climat. Il me paraissait naturel de m'y joindre.

Total est particulièrement visé par cet appel…

Total fait parti des vingt-cinq multinationales mondiales responsables de plus de 50 % des émissions de gaz à effet de serre sur terre.

Il est urgent de les contraindre à changer leur mode de fonctionnement. En tant que citoyen, nous faisons tout notre possible pour agir en faveur de la planète, je ne vois pas pourquoi les multinationales seraient exemptées.

Et la société Total a réagi?

L'entreprise répond, elle n'est pas sourde à nos appels. Le P.-D.G. de Total recevait, hier, une quinzaine de maires engagés sur cet appel. On sait qu'ils ont de très bonnes capacités d'adaptation.

L'idée est de pousser leurs chercheurs et leurs ingénieurs à trouver des solutions. Total est leader dans les énergies fossiles, pourquoi ne pourrait-il pas le devenir dans les énergies renouvelables ?

Trois questions à Paul Mougeolle, auteur du rapport « Total : la stratégie du chaos climatique »

Environnement Magazine : Dans un courrier daté du 19 juin, 14 collectivités appuyées par 4 ONG (1) mettent Total en demeure de rendre son plan de vigilance conforme aux exigences légales (2). En quoi ce document pèche-t-il ?

Paul Mougeolle : Interpellé en octobre 2018, Total a enrichi, en mars 2019, son plan de vigilance d'éléments sur le climat. Sans réellement l'infléchir. L'objectif de neutralité carbone en 2050 n'y figure pas. Réduire de 1 % par an la consommation d'énergie des sites pétroliers et gaziers de 2010 à 2020 est dérisoire. La volonté de croître dans le gaz s'oppose aux objectifs de l'Accord de Paris, dont le respect passe par la transition vers les renouvelables.

Lors d'une rencontre avec le Pape François, le 14 juin, Total et d'autres majors ont fait valoir qu'il revient au consommateur, émetteur de gaz à effet de serre (GES), de contribuer financièrement à la recherche sur les technologies de capture et de stockage du carbone. Une voie très coûteuse et incertaine, qui détourne du changement de modèle à engager au plus vite. L'entreprise s'entête à investir dans les fossiles en Afrique, où le solaire offre un potentiel immense et assurant un rendement identique à celui des hydrocarbures. Elle persévère dans des énergies qui nous mènent droit dans le mur.

La rencontre du 18 juin avec le président du groupe n'a pas rapproché les points de vue ?

Patrick Pouyané ne s'est pas engagé à réduire la production d'hydrocarbures. Il persiste dans le double discours qui affiche une politique cohérente avec l'objectif de 2°C en 2100, quand l'investissement porte quasi-exclusivement sur les hydrocarbures (3). Nous évaluons la contribution des activités mondiales du groupe aux deux-tiers des émissions nationales de GES, le président les ramène à 10 %. Total dissimule dans des annexes aux comptes consolidés sa référence au New Policies Scenario de l'Agence internationale de l'énergie, qui mène à un réchauffement compris entre 2,7 et 3,3°C. Cette référence vise peut-être à rassurer les actionnaires car ce scénario tend à garantir que les actifs ne se déprécieront pas.

On s'oriente donc vers une assignation devant le tribunal de grande instance, visant à rendre opposable à un acteur privé l'article 2 de l'Accord de Paris, où est cité l'objectif de 2 voire 1,5°C ?

La mise en demeure donne trois mois à l'entreprise pour revoir sa copie. Si elle était assignée, la procédure durerait au minimum deux ans. Total a une responsabilité historique et connaît de longue date le risque climatique lié aux énergies fossiles. Les collectivités agissent localement, les multinationales ont à le faire à leur échelle. Celles des pays du Nord se doivent d'être proactives. Notre affaire à tous et les Eco Maires appellent les élus, de tous pays, à rejoindre la démarche. Total se justifie par la nécessité d'approvisionner les clients, pointant les constructeurs automobiles.

A l'automne, Notre affaire à tous publiera les résultats de l'étude de conformité aux objectifs climatiques des plans de vigilance des entreprises du CAC 40. C'est toute l'industrie française qui doit rehausser ses ambitions.

Climat : La Possession attaque le groupe Total

LINFO.RE – créé le 19.06.2019 à 12h32 – mis à jour le 20.06.2019 à 06h23- Marine Magnien

14 communes dont La Possession se sont regroupés afin de mettre en demeure le groupe pétrolier Total. Cela afin de limiter le réchauffement climatique.

Plusieurs collectivités ont mis en demeure le groupe Total d'agir pour l'environnement. Parmi ces 14 communes, celle de La Possession.

Ces villes exigent un nouveau "*plan de vigilance*" plus ambitieux, faute de quoi elles pourraient l'attaquer en justice.

La commune de la Possession mobilisée

La ville de La Possession ainsi que 13 autres collectivités mettent en demeure Total. Une démarche pour dénoncer le plan de vigilance en matière climatique du groupe pétrolier.

Les villes mobilisées sont : Arcueil, Bayonne, Bègles, Bize-Minervois, Champneuville, Correns, Est-Ensemble Grand Paris, Grande-Synthe, Grenoble, La Possession, Mouans-Sartoux, Nanterre, Sevran et Vitry-le-François sont à l'origine de cette démarche, avec le soutien des associations Notre Affaire à Tous, Les Eco Maires, Sherpa et ZEA.

"*Total s'était engagé lors de la Cop 21 à limiter ses activités pour permettre de participer à la diminution du réchauffement climatique. Ce n'est pas le cas actuellement dans leur stratégie qui tend à une émission de carbone qui va dépasser les 2°C. C'est dangereux pour l'avenir de l'humanité. On se bat à notre modeste niveau pour améliorer le sort des personnes et de nos enfants*", explique Jean Christophe Espérance, adjoint à la mairie de la ville de La Possession.

Le groupe Total mis en demeure

Dans une mise en demeure qui doit être déposée ce mercredi 19 juin, les collectivités demandent à Total de publier un nouveau plan de vigilance.

Si d'ici le 19 septembre, *"Total ne présente toujours pas de mesures de réduction de gaz à effet de serre adéquates, les collectivités qui le souhaiteront ainsi que les associations les accompagnant pourront assigner la multinationale française en justice pour qu'il lui soit enjoint, le cas échéant sous astreinte, de réduire ses gaz à effet de serre et de se mettre en conformité avec la loi et l'Accord de Paris*", ont précisé les collectivités et associations dans un communiqué.

Le PDG de Total a affirmé pour sa part, dans un communiqué, que le groupe pétrolier était "*ouvert au dialogue*" en vue "*d'engager des initiatives concrètes avec les collectivités locales qui le souhaitent*".

Lutter contre le réchauffement climatique

En mars 2017, l'adoption de la loi sur le devoir de vigilance exige des entreprises de plus de 5000 salariés d'identifier les risques à l'environnement de leurs activités et d'adopter des mesures de prévention.

Le groupe Total a publié en mars 2019 un plan de vigilance. Mais les collectivités estiment que "*les mesures annoncées sont clairement insuffisantes, en-deçà des efforts nécessaires au respect des objectifs internationaux reconnus par l'Accord de Paris*".

Des accords conclu en 2015 pour limiter l'élévation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, voire à 1,5°C.

Un devoir de vigilance

L'entreprise française a trois mois pour modifier son plan de vigilance et adopter des mesures pour respecter les droits humains et les accords environnementaux.

Si le groupe ne fait rien, les associations et les communes pourront saisir la justice pour exiger que Total se conforme à la loi.

L”OBS

Total mis en demeure par des ONG françaises pour violation des droits humains

Depuis début 2019, les entreprises sont redevables, devant les tribunaux, du respect de leur plan de vigilance.

Par **L'Obs** Publié le 25 juin 2019 à 17h27

C’est une période difficile pour Total. En l’espace de quelques semaines, l’entreprise pétrolière française a renoncé à être partenaire des JO de Paris 2024 mais elle a également été mise en demeure deux fois pour ne pas avoir respecté la loi sur le devoir de vigilance.

Cette législation adoptée en février 2017 est unique au monde. Elle consiste en une obligation faite aux sociétés mères des multinationales présentes en France de publier un plan de vigilance prévenant des risques sociaux, environnementaux et de gouvernance liés à leurs opérations ainsi qu’à celles de leurs filiales et leurs sous-traitants. Depuis début 2019, les entreprises sont redevables, devant les tribunaux, du respect de leur plan.

Total est donc visé par deux procédures. La première, lancée le 18 juin par 13 collectivités territoriales françaises et les associations Notre Affaire à tous, Les EcoMaires, Sherpa et ZEA, dénonce leur participation au dérèglement climatique via leurs activités pétrolières.

200 000 barils de brut par jour

La seconde, datant du 24 juin, est à l'initiative des ONG Survie et les Amis de la Terre. Elles visent les activités de Total en Ouganda, qui constitueraient une atteinte aux droits humains.

Le projet « Tilenga » dans lequel Total est l'opérateur principal, aux côtés du Chinois CNOOC et du Britannique Tullow, prévoit de forer, principalement dans l'aire naturelle protégée de Murchison Falls, 419 puits de pétrole. L'objectif est de produire près de 200 000 barils de brut par jour. Un oléoduc de plus de 1 440 kilomètres doit être construit pour faire transiter le pétrole d'Ouganda jusqu'à un port de Tanzanie.

Amis de la Terre FR
@amisdelaterre

I BREAKING ⚡ I Les @amisdelaterre, @Survie et leurs partenaires ougandais poursuivent Total en justice ⚖️ ! Un méga-projet pétrolier en Ouganda, au coeur des Grands Lacs, menace les droits humains et l'environnement !
Vous aussi, agissez ➡️
totalautribunal.org/amisdelaterre#TotalAuTribunal

♡ 125 10:20 - 25 juin 2019

167 personnes parlent à ce sujet >

Pauline Tétillon est co-présidente de Survie :

> *« Total, symbole de la Françafrique qui accumule des casseroles dans de nombreux pays, va développer un méga-projet pétrolier qui se traduit par l'éviction de dizaines de milliers de personnes et des menaces graves sur l'environnement dans un parc naturel au cœur de la région des Grands Lacs. Pour nous, il est évident de chercher à l'en empêcher »*

Sur le plan humain tout d'abord, des populations ont été expropriées de leur terre, avant de recevoir une indemnisation financière, pas toujours suffisante pour s'offrir un nouvel espace de vie.

Sur le plan environnemental par ailleurs, les risques de ce projet s'accumulent : pollution des sols, du lac Albert et du Nil dont ce dernier est une des sources, pollution de l'air par le torchage (brûlage du gaz émis par l'extraction de pétrole) et perturbation des milieux naturels pour les animaux du parc national Murchison Falls.

Trois mois pour répondre à la mise en demeure

Avec cette mise en demeure, les deux ONG françaises attendent de la multinationale qu'elle complète son plan de vigilance pour décrire précisément les risques liés à chacun de ses projets à travers le monde. Il s'agit également de rétablir la situation et les différentes violations commises en Ouganda.

« L'entreprise dispose d'un délai maximum de trois mois pour se conformer aux demandes de ces six organisations », met en garde l'ONG Les Amis de la Terre. *« Au-delà, elles pourront saisir le juge pour qu'il ordonne à l'entreprise de le faire, le cas échéant sous astreinte financière »* précise-t-elle.

Dépêche AEF

Dépêche AEF : Climat : les collectivités et associations mettent Total en demeure de se conformer à la loi sur le devoir de vigilance

En octobre, une coalition de collectivités et d'associations avait envoyé une lettre à Total pour l'interpeller sur l'absence de référence au risque climatique et d'actions adaptées dans son plan de vigilance. Huit mois plus tard, après une rencontre, mardi 18 juin 2019, avec le PDG de la multinationale pétrolière Patrick Pouyanné, elle met Total en demeure et annonce qu'elle portera l'affaire devant la justice si aucune mesure n'est adoptée d'ici au 19 septembre 2019. De son côté, l'entreprise espère poursuivre les échanges "en vue d'engager des initiatives concrètes avec les collectivités".

À l'issue d'une rencontre avec Patrick Pouyanné, PDG de Total, mardi 18 juin 2019, quatorze collectivités territoriales et quatre associations (1) mettent la multinationale française en demeure de se conformer à la loi sur le devoir de vigilance. "Cette mise en demeure a pour objectif de montrer à Total qu'il y a des lois", indique Marine Denis, chargée de plaidoyer pour l'association Notre affaire à tous.

La multinationale a trois mois, jusqu'au 19 septembre 2019, pour réagir et présenter des mesures de réduction de ses émissions de GES. Dans le cas contraire, la coalition d'élus et d'associatifs portera l'affaire devant le tribunal de Nanterre pour faire appliquer, "pour la première fois", la loi. "Nous devrons certainement le faire par voie d'injonction", souligne Guy Geoffroy, maire de Combs-La-Ville et président de l'association des Eco-Maires. L'action sera civile et non pénale, ce qui "laisse la voie ouverte au dialogue", selon l'avocat Sébastien Mabile, en charge de l'affaire. "Si on parvient [à gagner contre Total], ce sera une première mondiale qui pourra essaimer partout dans le monde."

Les grands groupes visés

L'affaire a commencé en octobre 2018, lorsque les collectivités et ONG ont envoyé une lettre à Total pour l'interpeller sur l'absence de référence au risque climatique et d'actions adaptées pour le réduire dans son plan de vigilance (lire sur AEF info). En janvier 2019, Total avait répondu dans une lettre en proposant d'ouvrir le dialogue (lire sur AEF info). Depuis, l'industriel a publié son deuxième plan de vigilance en mars, sans convaincre. "Aucune volonté de faire évaluer ce plan n'est ressortie de la réunion du 18 juin", selon la coalition.

"À travers Total, nous interrogeons les grands groupes, responsables de plus de 50 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde", explique Gérard Cosme, président de l'établissement public territorial Est Ensemble. "Si on ne ne rappelle pas les grands groupes pétroliers à leur responsabilité, ça va être compliqué." "Des groupes comme Total devrait faire beaucoup plus", complète Daniel Lefort, maire de Champneuville.

Une rencontre "sans surprise"

La rencontre est jugée "utile", "intéressante" mais "sans surprise", selon les élus. "Patrick Pouyanné a fait une ouverture à demi-mot, il est conscient du risque juridique, financier", assure Jean-Pierre Bouquet, maire de Vitry-le-François. Élu dans la commune réunionnaise de La Possession, Jean-Christophe Esperance déplore quant à lui un manque de sensibilité : "La réponse [à la crise climatique], c'est : on va remplacer le pétrole par le gaz."

Par voie de communiqué, Patrick Pouyanné affirme que "Total est ouvert au dialogue avec toutes ses parties prenantes". Pour le dirigeant, qui espère poursuivre les échanges "en vue d'engager des initiatives concrètes avec les collectivités locales qui le souhaiteront", cette réunion constitue "une première étape".

Une responsabilité partagée ?

Pour Jean-Ronan Le Pen, co-président de l'association spécialiste des océans ZEA, le dirigeant a essayé de "diluer sa responsabilité", en expliquant que le charbon était plus polluant que le gaz et le pétrole ou que les États ne respectaient pas l'accord de Paris. Dans son communiqué, Total pointe que "ce sont les États qui fixent les objectifs nationaux pour respecter l'accord de Paris et les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre. Partout dans le monde, Total respecte les réglementations qui s'appliquent à ses activités".

Le PDG a également renvoyé la responsabilité sur l'industrie automobile, grande consommatrice de pétrole, selon Gérard Cosme, président de l'établissement public territorial Est Ensemble. "[Lorsqu'on est Total], on ne peut pas se contenter d'expliquer la politique de développement de l'entreprise en renvoyant la responsabilité à d'autres", s'agace l'édile.

Les communes premières impactées

"Nous avons souhaité que les collectivités soient présentes car elles sont les premières impactées [par la crise climatique]", explique l'avocat Sébastien Mabile. Alain Fabre, maire de Bize-Minervois, raconte comment sa commune de 1 300 habitants dans l'Aude a subi quatre inondations ces sept dernières années "dont trois en 22 mois". "Aujourd'hui, ces contraintes et catastrophes climatiques […] deviennent insupportables", explique-t-il en évoquant la "lassitude" de se retrouver face aux conséquences des sinistres. "C'est pourquoi nous avons décidé de nous attaquer aux causes."

"Les conséquences de la crise climatique sont une réalité aujourd'hui", complète Gilles Smadja, directeur de cabinet du maire de Nanterre. "Quand il y a des chaleurs extrêmes, cela a des conséquences sur l'hôpital, sur la mortalité des plus vulnérables. […] Les migrants qui arrivent à Nanterre sont en réalité des migrants climatiques quand on s'intéresse à leur histoire."

"Nos communes sont des sentinelles du réchauffement climatique", estime Eric Piolle, maire écologiste de Grenoble. "Nous demandons à Total de se lancer dans un beau projet d'entreprise […] Nous sommes convaincus que, pour ces entreprises, ce n'est pas la fin de leur histoire." Dans un appel, ces maires appellent l'ensemble des élus, maires et présidents de collectivité à s'associer à leur démarche.

L'Union

ENVIRONNEMENT

Mise en demeure du patron de Total

VITRY-LE-FRANÇOIS Patrick Pouyanné est sommé par les collectivités locales de respecter le devoir de vigilance.

L'ESSENTIEL

- **La loi du 27 mars 2017,** mise en application en 2018, oblige les entreprises françaises de plus de 5000 personnes au devoir de vigilance en matière énergétique et d'environnement.
- **En octobre 2018 ,** des collectivités locales et des associations dont les Éco maires, conduite par Jean-Pierre Bouquet interpellent Total, un des plus gros pollueurs mondiaux sur non respect de la loi.
- **Hier,** ils ont rencontré Patrick Pouyanné, PDG de Total et l'ont mis en demeure par courrier recommandé.

Mardi, après plusieurs mois d'échanges pacifiques mais fermes, 14 collectivités et plusieurs associations se sont déplacées au siège de Total. Parmi elles, l'association des Éco maires dont le but est la lutte contre le réchauffement climatique. Jean-Pierre Bouquet, maire de Vitry-le-François en est le vice-président. L'échange s'est soldé par la mise ne demeure de la multinationale.

Plusieurs associtions et collectivités locales ont demandé à Total de se conformer à la loi française.

CONTENIR LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Leur objectif était de faire reconnaître à Patrick Pouyanné, Président directeur général, la responsabilité de Total dans le réchauffement climatique et l'obliger à respecter les accords de Paris, d'une part, et le devoir de vigilance imposé par la loi du 27 mars 2017 d'autre part.

« Les accords de Paris, c'est parvenir à contenir le réchauffement à 1,5 degré. Ce qui veut dire une chute de 45 % des émissions de CO2 d'ici 2030. Date à laquelle, on aura, ici, le même climat que sur la côte d'Azur. Le mot changement climatique n'est plus assez fort. Nous prenons la route du chaos climatique en réalité », rappelle Jean-Pierre Bouquet.

Résultat, l'entretien aura duré 1 heure 30 et Patrick Pouyanné n'aura pas convaincu Maud Lelièvre, déléguée générale des éco maires : *« Nous avons reçu beaucoup de contestations de sa part, notamment concernant les chiffres et les données que nous lui avons soumis. »* Pourtant, selon un rapport qui recense les industries les plus polluantes, le groupe Total serait à l'origine de plus de 0,9 % des émissions mondiales, soit des deux tiers des émissions de la France. À charge de Total S.A. également, son plan de vigilance publié en mars 2019 dans lequel n'apparaît aucune vraie solution en matière de transition énergétique. D'où une lettre de mise en demeure. Le groupe a jusqu'à septembre pour réagir ■ SAVINE CORNU

FÊTE

Le beau défilé des majorettes

RENDEZ-VOUS

AUJOURD'HUI

FRIGNICOURT
La réunion publique de p citoyenne se déroulera à 18 salle des fêtes.

PARGNY-SUR-SAULX
La Péniche Grand-Est stat 20 au dimanche 23 juin à l tique. Au programme : conc expositions, cinéma, rencon métiers d'art. Réservations : 06 21 24 69 55.

VITRY-LE-FRANÇOIS
La permanence La Fédérat des Accidentés du Travail et (FNATH) et accidentés de la l'espace Lucien-Herr de 14 h sans la présence du juridiqu

DEMAIN

SAINT-DIZIER
La Fête de la musique ré ville tout au long de la jour atteindre son apogée, à par Place Aristide-Briand.

A VENIR

HEILTZ-LE-MAURUPT
La 11e fête de la musiqu l'association T.T.C (Toto Tour lera le 22 juin. Randonnée voitures (départ 10 heures). et 13 heures : S Animations partir de 13 heures : barbe boisson, expo motos et viei 14 heures : spectacle « Léa de judo, Babapigs ; à 21 he

CUISINES / B
RÉNOVATION - CON
PANÔ PÈRE
Cyril Panô 3e général
06 65 34 92 20 - 09
St-Lumier-en-Ch

Des collectivités menacent d'attaquer Total en justice pour inaction climatique

19/06/2019

Quatorze collectivités ont pressé mardi le groupe pétrolier Total d'agir pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C et exigent un nouveau "plan de vigilance" plus ambitieux, faute de quoi elles pourraient l'attaquer en justice.

PUBI

Arcueil, Bayonne, Bègles, Bize-Minervois, Champneuville, Correns, Est-Ensemble Grand Paris, Grande-Synthe, Grenoble, La Possession, Mouans-Sartoux, Nanterre, Sevran et Vitry-le-François sont à l'origine de cette démarche, avec le soutien des associations **Notre Affaire à Tous**, Les Eco Maires, **Sherpa** et ZEA. En octobre, 13 d'entre elles avaient déjà interpellé le géant pétrolier, faisant valoir que leurs territoires souffrent du réchauffement climatique. Elles demandaient à la multinationale française de présenter un **plan de vigilance** qui prenne en compte "la réalité des impacts de (ses) activités et les risques d'atteintes grave au système climatique qu'elles induisent". Depuis 2017, la loi française oblige les multinationales françaises à établir un tel plan chez leurs sous-traitants ou fournisseurs à l'étranger.

Les mesures annoncées sont "insuffisantes"

Huit mois plus tard, ces collectivités constatent que Total a publié en mars 2019 un plan de vigilance, mais elles estiment que "les mesures annoncées sont clairement insuffisantes, en-deçà des efforts nécessaires au respect des objectifs internationaux reconnus par l'**Accord de Paris**" conclu en 2015 pour limiter l'élévation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, voire à 1,5°C.

Dans une mise en demeure qui doit être déposée le 19 juin, les collectivités demandent à Total, qui fait partie selon elles des 25 multinationales les plus polluantes de la planète, de publier un nouveau plan de vigilance. "Nous allons poursuivre avec fermeté", a assuré le président des **Eco Maires**, Guy Geoffroy, lors d'une conférence de presse après une rencontre avec le PDG de Total, **Patrick Pouyanné**. Ce dernier "n'a pris aucun engagement", a assuré de son côté Jean-Ronan Le Pen, le co-président de **ZEA**.

Le groupe pétrolier est "ouvert au dialogue" mais n'a pris aucun engagement

Le PDG de Total a affirmé pour sa part, dans un communiqué, que le groupe pétrolier était "ouvert au dialogue" en vue "d'engager des initiatives concrètes avec les **collectivités locales** qui le souhaitent". Il a souligné avoir expliqué à ses interlocuteurs comment la stratégie de Total intègre le changement climatique, en "développant notamment dans le gaz naturel et l'électricité bas carbone, de façon à contribuer positivement à la mise en oeuvre de l'Accord de Paris".

Si d'ici le 19 septembre, "Total ne présente toujours pas de mesures de réduction de gaz à effet de serre adéquates, les collectivités qui le souhaiteront ainsi que les associations les accompagnant pourront assigner la multinationale française en justice pour qu'il lui soit enjoint, le cas échéant sous astreinte, de réduire ses gaz à effet de serre et de se mettre en conformité avec la loi et l'Accord de Paris", ont précisé les collectivités et associations dans un communiqué.

La démarche des collectivités s'inscrit dans un contexte de multiplication de plaintes déposées concernant le climat. En France, quatre ONG poursuivent l'Etat pour **inaction climatique**. En Colombie, la Cour suprême a acté la nécessité d'agir, sur plainte de 25 jeunes. Au Pakistan, un fils d'agriculteurs a fait reconnaître le droit à la vie. Au Pays-Bas, sur plainte d'une ONG, la cour de La Haye a imposé à l'État de relever ses ambitions de réduction des GES.

Ouest-France

Les « Maires pour le climat » veulent obliger le groupe Total à en faire plus pour la planète

Ils sont déterminés à participer à la lutte contre le réchauffement climatique, avec leurs citoyens, mais ils ne veulent pas être les seuls à livrer bataille. Quatorze élus locaux, réunis au sein du collectif des « Maires pour le climat », attendent du groupe Total qu'il s'engage beaucoup plus en la matière. Ils avaient lancé un premier appel public en ce sens en octobre. Ils passent aujourd'hui au stade de la « mise en demeure ».

Treize maires et un représentant de collectivité ont lancé un **« Appel des maires pour le climat »,** ce mardi 18 juin, **« pour demander à Total de baisser rapidement ses émissions** [de gaz à effet de serre] **afin de limiter le réchauffement climatique à +1,5 °C ».**

Les premiers signataires, dont les maires de Grenoble, Bayonne, Nanterre ou Bègles, avaient déjà lancé une première démarche en ce sens au mois d'octobre. Estimant que l'effort pour sauver le climat **« doit être partagé par tous »,** et pas uniquement par les collectivités ou les citoyens, ils avaient décidé d'interpeller l'entreprise Total, **« responsable de près de 0,9 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre à travers les produits qu'elle met à disposition des consommateurs. »**

Patrick Pouyanné, le PDG de Total, avait écrit personnellement à chacun des signataires, à l'automne. Il les a reçus en délégation ce mardi 18 juin pour un long entretien au cours duquel il a rappelé les engagements de son groupe en faveur de la préservation du climat. Total s'est notamment fixé pour objectif d'augmenter sa production d'énergie **« bas carbone »** – principalement de l'électricité photovoltaïque – de façon à ce qu'elle représente 20 % de son chiffre d'affaires d'ici 2030, contre 9 % aujourd'hui.

« Le compte n'y est pas », estiment les maires. **« Total ne s'engage pas dans une trajectoire de baisse des émissions permettant de limiter le réchauffement à +1,5 °C comme le requiert l'Accord de Paris »,** redisent-ils après leur rendez-vous avec le PDG de Total.

Les Maires pour le climat jugent le plan de vigilance de Total insuffisant en la matière. Et c'est par ce biais qu'ils pensent pouvoir attaquer. **« Le plan de vigilance du groupe n'identifie pas le risque climatique comme un risque résultant de ses activités,** affirme Sébastien Mabile, l'avocat du collectif des Maires pour le climat. **L'entreprise ne prend aucun engagement au-delà de 2030. Nous voulons connaître sa stratégie pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Si l'entreprise veut réellement atteindre cet objectif d'ici 30 ans, pourquoi continue-t-elle à investir dans la recherche de nouveaux gisements de pétrole et de gaz ? »**

Sur la base de cette analyse, le collectif a adressé une mise en demeure au groupe Total, ce mercredi 19 juin, pour le sommer de mettre son plan de vigilance en conformité avec les dispositions de la loi du 27 mars 2017. **« La société dispose de 3 mois pour le faire. Passé ce délai, nous pourrons saisir le tribunal de Grande instance de Nanterre pour plan de vigilance non conforme,** prévient Sébastien Mabile. Nous ne demanderons pas d'argent à l'entreprise, n**ous lui demandons de nous dire concrètement comment elle entend sortir des énergies fossiles, qui représentent encore 91 % de son chiffre d'affaires. »**

Derrière la démarche, les Maires pour le climat rêvent d'une **« première mondiale »** : obtenir une décision de justice qui **« rendrait opposable aux entreprises privées l'objectif de +1,5 °C inscrit dans l'article 2 de l'Accord de Paris ».**

Les signataires de l'appel des Maires pour le climat sont : Pierre ASCHIERI – Maire de Mouans-Sartoux ; Stéphane BLANCHET – Maire de Sevran ; Jean-Pierre BOUQUET – Maire de Vitry-le-François ; Damien CAREME – Maire de Grande-Synthe ; Gérard COSME – Président d'Est-Ensemble Grand Paris ; Jean-René ETCHEGARAY – Maire de Bayonne ; Alain FABRE – Maire de Bize-Minervois ; Patrick JARRY – Maire de Nanterre ; Michaël LATZ – Maire de Correns ; Daniel LEFORT – Maire de Champneuville ; Christian METAIRIE – Maire d'Arcueil ; Vanessa MIRANVILLE – Maire de La Possession ; Eric PIOLLE – Maire de Grenoble ; Clément ROSSIGNOL PUECH – Maire de Bègles.

Novethic

TOTAL MIS EN DEMEURE DE S'ALIGNER AVEC L'ACCORD DE PARIS, AVANT UNE ATTAQUE EN JUSTICE

Soutenues par plusieurs ONG, 14 collectivités françaises ont mis en demeure Total de s'aligner avec l'Accord de Paris et de revoir son plan de vigilance. Le pétrolier français avait déjà été interpellé en octobre dernier sur son manque d'ambition climatique. Il a publié un nouveau document en mars jugé toujours décevant par les territoires. Ceux-ci menacent d'assigner la multinationale en justice dans trois mois.

Yamal LNG est un méga projet de gaz naturel liquéfié en Sibérie arctique, mené par Total.
@Total-Yamal LNG

Deuxième tir de sommation pour Total. Quatorze collectivités (1) – soutenues par les associations Notre Affaire à Tous, Les Eco Maires, Sherpa et ZEA – ont mis en demeure le pétrolier de s'aligner avec l'Accord de Paris afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Elles exigent ainsi un nouveau plan de vigilance plus ambitieux, faute de quoi elles pourraient l'attaquer en justice à la rentrée.

Depuis 2017, la loi sur le devoir de vigilance oblige les multinationales françaises à établir un tel plan pour évaluer, prévenir et réduire leurs impacts sociaux et environnementaux sur l'ensemble de leur chaîne de valeur, y compris leurs sous-traitants ou fournisseurs à l'étranger. Or, les collectivités estiment que les mesures annoncées dans le plan 2019 sont "*clairement insuffisantes, et en deçà des efforts nécessaires au respect des objectifs internationaux reconnus par l'Accord de Paris*".

"Poursuivre avec fermeté"

En octobre dernier, celles-ci avaient déjà interpellé la major pour lui demande de présenter un plan de vigilance qui prenne en compte *"la réalité des impacts de (ses) activités et les risques d'atteintes grave au système climatique qu'elles induisent*". Huit mois plus tard, après un nouveau plan de vigilance et une rencontre avec le PDG Patrick Pouyanné, ces collectivités jugent que Total manque toujours à ses obligations. *"Nous allons poursuivre avec fermeté*", a assuré le président des Eco Maires, Guy Geoffroy, lors d'une conférence de presse.

Le PDG de Total a affirmé pour sa part, dans un communiqué, que le groupe pétrolier était "*ouvert au dialogue*" en vue *"d'engager des initiatives concrètes avec les collectivités locales qui le souhaitent*". Il a souligné avoir expliqué à ses interlocuteurs comment la stratégie de Total intègre le changement climatique, en "*se développant notamment dans le gaz naturel et l'électricité bas carbone"*.

Deux tiers des émissions de la France à elle seule

Selon un rapport publié fin mai (2) par Notre affaire à tous, 350.org et Les Amis de la Terre France, Total s'appuierait dans ses comptes consolidés sur un scénario qui mène à un réchauffement compris entre 2,7°C et 3,3°C, bien loin des objectifs de l'Accord de Paris qui prévoient un réchauffement maximal de 2°C, voire 1,5°C d'ici la fin du siècle. Le groupe multiplie par ailleurs les méga-projets fossiles au Canada dans les sables bitumineux, en Arctique ou encore dans la région des Grands lacs africains.

Les émissions de gaz à effet de serre de la multinationale française représentent ainsi à elles seules plus des deux tiers de l'ensemble des émissions de la France (en prenant en compte son activité en propre et les émissions liées à l'usage des énergies fossiles qu'elle produit). Ce qui la place dans les vingt multinationales qui contribuent le plus au monde au changement climatique.

Deuxième tir de sommation pour Total. Quatorze collectivités (1) – soutenues par les associations Notre Affaire à Tous, Les Eco Maires, Sherpa et ZEA – ont mis en demeure le pétrolier de s'aligner avec l'Accord de Paris afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Elles exigent ainsi un nouveau plan de vigilance plus ambitieux, faute de quoi elles pourraient l'attaquer en justice à la rentrée.

Depuis 2017, la loi sur le devoir de vigilance oblige les multinationales françaises à établir un tel plan pour évaluer, prévenir et réduire leurs impacts sociaux et environnementaux sur l'ensemble de leur chaîne de valeur, y compris leurs sous-traitants ou fournisseurs à l'étranger. Or, les collectivités estiment que les mesures annoncées dans le plan 2019 sont "*clairement insuffisantes, et en deçà des efforts nécessaires au respect des objectifs internationaux reconnus par l'Accord de Paris*".

"Poursuivre avec fermeté"

En octobre dernier, celles-ci avaient déjà interpellé la major pour lui demande de présenter un plan de vigilance qui prenne en compte *"la réalité des impacts de (ses) activités et les risques d'atteintes grave au système climatique qu'elles induisent*". Huit mois plus tard, après un nouveau plan de vigilance et une rencontre avec le PDG Patrick Pouyanné, ces collectivités jugent que Total manque toujours à ses obligations. *"Nous allons poursuivre avec fermeté*", a assuré le président des Eco Maires, Guy Geoffroy, lors d'une conférence de presse.

Le PDG de Total a affirmé pour sa part, dans un communiqué, que le groupe pétrolier était "*ouvert au dialogue*" en vue *"d'engager des initiatives concrètes avec les collectivités locales qui le souhaitent*". Il a souligné avoir expliqué à ses interlocuteurs comment la stratégie de Total intègre le changement climatique, en "*se développant notamment dans le gaz naturel et l'électricité bas carbone"*.

Deux tiers des émissions de la France à elle seule

Selon un rapport publié fin mai (2) par Notre affaire à tous, 350.org et Les Amis de la Terre France, Total s'appuierait dans ses comptes consolidés sur un scénario qui mène à un réchauffement compris entre 2,7°C et 3,3°C, bien loin des objectifs de l'Accord de Paris qui prévoient un réchauffement maximal de 2°C, voire 1,5°C d'ici la fin du siècle. Le groupe multiplie par ailleurs les méga-projets fossiles au Canada dans les sables bitumineux, en Arctique ou encore dans la région des Grands lacs africains.

Les émissions de gaz à effet de serre de la multinationale française représentent ainsi à elles seules plus des deux tiers de l'ensemble des émissions de la France (en prenant en compte son activité en propre et les émissions liées à l'usage des énergies fossiles qu'elle produit). Ce qui la place dans les vingt multinationales qui contribuent le plus au monde au changement climatique.

"Le modèle économique poursuivi par Total ne permet donc pas de prévenir la menace immédiate et potentiellement irréversible pour les sociétés humaines (...) et expose l'entreprise à des risques financiers de dépréciation de ses actifs ainsi qu'à de poursuites légales de nature à entraîner des conséquences négatives très importantes pour l'entreprise", concluent les ONG dans leur rapport.

Multinationales

Climat, droits humains : la pression judiciaire monte sur Total

26 JUIN 2019 PAR OLIVIER PETITJEAN

À quelques jours d'intervalle, le groupe pétrolier Total a fait l'objet de deux mises en demeure dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales. La première, qui émane de 14 collectivités locales, somme la major tricolore de s'aligner véritablement sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. La seconde, initiée par les Amis de la Terre, Survie et quatre organisations locales, cible les activités de l'entreprise en Ouganda, qui occasionneraient des atteintes aux droits des communautés locales et à la biodiversité.

En 2017, la France adoptait une loi pionnière sur le devoir de vigilance des multinationales. L'objectif de cette législation, poussée par une coalition de la société civile, était de pouvoir enfin obliger ces dernières à répondre devant la justice des atteintes graves à l'environnement ou aux droits humains occasionnées par leurs activités. Ce qui – comme l'ont montré de nombreuses affaires, de Bhopal à l'Erika en passant par le Rana Plaza - était jusqu'ici mission quasi impossible en raison des lacunes du droit (lire nos articles au sujet de cette loi).

Aujourd'hui, deux ans plus tard, vient le moment de tester cette nouvelle loi devant la justice, et l'honneur douteux d'étrenner sa mise en oeuvre revient à Total. Ces derniers jours, le groupe pétrolier a été visé coup pour coup par deux mises en demeure, la première ciblant la compatibilité de ses activités avec la préservation du climat, et la seconde l'impact de ses projets en Ouganda sur la biodiversité et les droits des populations. Total a désormais trois mois pour répondre à ses accusateurs, qui pourront ensuite saisir la justice s'ils estiment la réponse insatisfaisante.

Des plans de vigilance « très insuffisants »

14 collectivités locales françaises, dont Grenoble et Bayonne [1], soutenues par les associations « Notre affaire à tous », Sherpa, Les Eco Maires et ZEA, avaient annoncé dès la fin de l'année dernière leur intention de traîner Total devant les tribunaux pour l'obliger à aligner ses activités sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Le premier plan publié par Total en 2018 dans le cadre de l'application de la loi sur le devoir de vigilance ne mentionnait même pas l'enjeu climatique. Le second, publié cette année, a été jugé tout aussi insuffisant par les collectivités.

Total s'est efforcé de se construire une image plus « verte » en rachetant des entreprises dans les secteurs liés à la transition énergétique, mais le groupe continue dans le même temps de développer à un rythme effréné de nouveaux gisements de pétrole et de gaz. Un rapport publié il y a quelques semaines par « Notre affaire à tous » avec plusieurs partenaires dont l'Observatoire des multinationales explique dans le détail en quoi la « stratégie climat » de Total, qui relève dans une large mesure de l'affichage, voire de la poudre aux yeux, ne lui permettra en rien de respecter les objectifs de l'Accord de Paris (lire notre présentation). L'affaire sera donc portée devant un juge si Total ne présente pas un plan de vigilance plus ambitieux.

La seconde mise en demeure, qui émane des Amis de la Terre et de Survie en partenariat avec quatre ONG ougandaises, porte sur les projets de Total dans la région des Grands Lacs. Le groupe français, en partenariat avec le chinois CNOOC et le britannique Tullow, exploite un gisement de pétrole à proximité du lac Albert, y compris dans le périmètre du parc national de Murchison Falls, lequel abrite une très riche diversité et plusieurs espèces menacées. Total prévoit en outre de construire un oléoduc sur près de 1500 kilomètres pour transporter le pétrole ainsi extrait vers la côte tanzanienne. Selon les ONG, la construction de cette infrastructure occasionne des déplacements forcés de population sans compensation adéquate, sur fond d'intimidation policière. Des problèmes qui, là encore, ne sont pas même mentionnés dans le plan de vigilance publié par Total. Les organisations impliquées ont mis en place un site dédié, « Total au tribunal ».

Le groupe pétrolier n'a encore répondu officiellement à aucune de ces deux mises en demeure, attendant d'étudier les pièces du dossier. Rendez-vous à la rentrée.

Olivier Petitjean

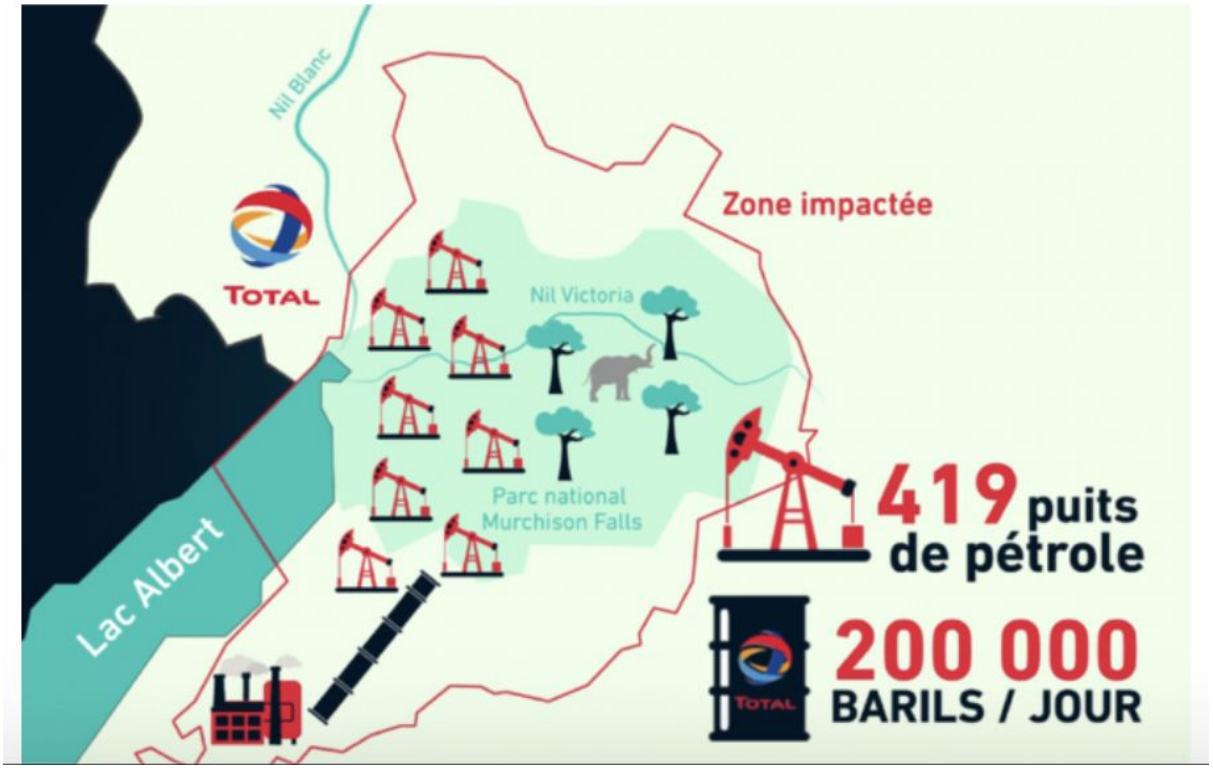

LÉZIGNAN-CORBIÈRES

Condamné à 9 ans pour apologie du terrorisme : l'affaire réexaminée en appel

PAGE 4

NARBONNE

Municipales : Daraud en course

PAGE 2

L'INDÉPENDANT
NARBONNE
Samedi 29 juin 2019 • N°179 • Espagne 1,80€ • France 1,30€
lindependant.fr

Le maire de Bize s'attaque au PDG de Total

ENVIRONNEMENT. Alain Fabre a rencontré Patrick Pouyanné pour qu'il respecte ses engagements. PAGE 2

CUXAC-D'AUDE

La belle fête des champions

PAGE 7

LA PALME

Le titre célébré dans la joie

PAGE 11

AUDE/ P.-O.

Expérience : (re) lâcher de mérous

PAGE EURORÉGION

JUSTICE

Romand retrouve la liberté

PAGE FRANCE

CATALOGNE

L'incendie pas encore maitrisé

PAGE INTERNATIONAL

Les Bleues éliminées de leur Mondial par les États-Unis

La route s'arrête en quart de finale pour l'équipe de France après sa défaite hier soir au Parc des Princes face aux États-Unis (2-1). Les Bleues peuvent nourrir des regrets après avoir largement rivalisé avec l'ogre de la compétition. *Photo MaxPPP*

CAHIER SPORTS

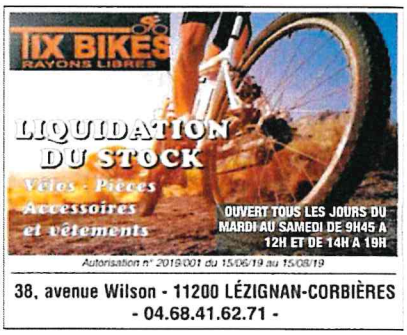

M 0277 - 629 - 1,30 € - 0

2, BOULEVARD DES PYRÉNÉES, CS 40066, 66007 PERPIGNAN CEDEX - TÉL. 04 68 64 88 88

locale

urgence climatique

Alain Fabre, le maire de Bize, face au PDG de Total

Christophe Parra

Avec 13 autres maires de villes du collectif "Les territoires qui se défendent", Alain Fabre, le maire de Bize-Minervois, a rencontré mardi dernier le PDG de Total. Ils lui ont demandé de respecter les engagements de la multinationale en matière de réduction des gaz à effet de serre. Dans le cas contraire, ils engageront une action en justice.

À sa demande, Patrick Pouyanné, PDG de Total, a reçu, mardi dernier, 14 maires dont Alain Fabre de Bize-Minervois. Au 45e étage de la tour Total dans le quartier de la Défense, la discussion a duré une heure et demie. Une discussion cordiale mais sans concession du côté des élus. En octobre 2018, avec plusieurs associations, ils avaient décidé d'interpeller la multinationale pour lui rappeler la nécessité de respecter l'accord de Paris afin de se conformer aux exigences de la loi sur le devoir de vigilance. « Total a signé pour limiter le réchauffement climatique à 1, 5 °C à la fin du siècle. Tous les ans, ils doivent fournir un rapport pour expliquer quelles actions ils mènent pour réduire les gaz à effet de serre. Ce rapport a été

analysé par des experts du climat. Et Total ne satisfait pas aux engagements qu'il a pris. On l'a dit au PDG. Total doit devenir une entreprise citoyenne et ce n'est pas le cas », explique Alain Fabre. Le maire de Bize s'est associé à cette démarche – une première en France – car face à la succession des intempéries et au coût humain et financier de plus en plus lourd, il estime que ceux qui contribuent au réchauffement climatique doivent payer. « Total, c'est le plus gros émetteur de gaz à effet de serre de France. Ce que conteste Patrick Pouyanné. Selon lui, il n'est pas le plus gros pollueur. Il nous a présenté d'autres rapports, d'autres chiffres. Mais dans son bilan carbone, il ne compte pas le gaz qu'il extrait et produit », confie Alain Fabre. « Il nous a dit qu'il ne pouvait pas refuser la demande d'énergie dans les pays émergents. On lui a rétorqué qu'il devait respecter la planète. »

Les inondations audoises en exemple

Face à Patrick Pouyanné, le maire de Bize a exposé le cas concret de sa commune. À savoir : « La fréquence des inondations sur Bize, conséquence directe du dérèglement climatique, et les injustices auxquelles nous sommes confrontés. Car ce sont les contribuables qui payent. Je lui ai proposé de réfléchir à un moyen de participer à la facture. Cela l'a intéressé. Il est d'accord pour qu'on en discute. » Et Alain Fabre de souligner : « Selon les assurances, les catastrophes naturelles coûtent chaque année en France 3.7 milliards d'€. Il y a quelques années, on était à 1, 2 milliard d'€. » Total a dégagé en 2018 un résultat net de 12 milliards d'€. « Il a distribué 6 milliards de dividendes à ses actionnaires. »

Alain Fabre et les autres élus, dont Eric Piolle, le maire de Grenoble, ne baissent pas la garde. « Dès le lendemain de notre rencontre, on a mis en demeure le PDG de Total de mettre en place un nouveau plan pour arriver à l'objectif de réduction de la hausse des températures. » Dans le cas contraire, une action en justice sera lancée. Un mouvement qui s'intensifie au niveau mondial. Aux États-Unis, Richmond, ville californienne située à proximité de San Francisco, comme huit autres collectivités américaines, a engagé des poursuites judiciaires contre des entreprises pétrolières du fait de leur impact climatique. Ces procédures ont souvent pour objectif d'obliger les firmes visées à contribuer aux investissements rendus nécessaires par le réchauffement des températures et l'élévation du niveau des mers.

Christophe Parra

Les contribuables payent, Total engrange

Opinions

PAR JEAN-PIERRE BOUQUET, MAIRE DE VITRY-LE-FRANÇOIS, PRÉSIDENT DE LA CC, VITRY, CHAMPAGNE ET DER.

+1,5°C : Vitry-le-François met Total en demeure pour manquement au devoir de vigilance en matière climatique

Mardi 18 juin 2019, en ma qualité de maire de Vitry-le-François et de président délégué de l'association Les Eco Maires, j'ai rencontré Monsieur Patrick Pouyanné, PDG de Total, aux côtés de treize collectivités territoriales, et des associations Notre Affaire à Tous, Sherpa et ZEA.

Pour rappel, le 23 octobre 2018, treize collectivités et les quatre associations interpellaient Total face à l'absence de toute référence au changement climatique dans son premier plan de vigilance, malgré son obligation légale de prendre des mesures propres à prévenir les atteintes aux droits humains et à l'environnement.

Ensemble, face aux déclarations jugées insuffisantes du groupe, notre collectif a décidé de mettre Total en demeure afin de pousser fermement le groupe français à se conformer à la loi sur le devoir de vigilance, en prenant les mesures nécessaires pour faire face au dérèglement climatique.

J'ai donc porté les intérêts de Vitry-le-François lors de cet échange en rappelant que notre territoire est fortement impacté par le changement climatique.

> « La détermination de notre collectif à obtenir des engagements concrets du groupe Total en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre reste donc totale ».

La détermination de notre collectif à obtenir des engagements concrets du groupe Total en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre reste donc totale suite à l'échange avec Monsieur Pouyanné. Le groupe a trois mois à présent (d'ici le 19 septembre 2019) pour présenter des mesures de réduction de ses émissions de gaz carbonique en adéquation avec la trajectoire +1.5°C . Si au terme de ce délai Total faillit à cette tâche, les parties prenantes de l'action pourront assigner la multinationale française en justice pour qu'il lui soit enjoint, le cas échéant sous astreinte, de se conformer à la loi du 27 mars 2017.

Vitry-le-François est signataire de l'Appel des Maires pour le Climat et invite tous les maires, élus et présidents de collectivités françaises et internationales à prendre attache auprès de l'association Les Eco Maires afin de s'associer à cette action et qu'ensemble, ils puissent agir pour limiter le réchauffement planétaire à +1,5°C.

Cette page est une tribune ouverte à nos lecteurs. Pour livrer votre contribution aux débats économiques régionaux, prenez contact avec la rédaction des Petites Affiches Matot Braine : 0326083831 / 32 ou redaction.pamb@forumeco.com

Chaud et froid

Après un printemps tristounet, dont on ne s'est pas privé de se plaindre, l'épisode caniculaire de la semaine dernière a lancé la période estivale. Enfin l'été ! Pensez-vous... Jamais à court d'une contradiction, nos compatriotes n'ont pas manqué l'occasion de dénoncer cette désormais bien trop forte chaleur.
Voyons ma brave dame, de la chaleur en été, quelle inepsie... Il ne manquerait plus qu'il neige en hiver et que les routes soient bloquées par des conducteurs paniqués à la vue de cinq centimètres de flocons (toute ressemblance avec un épisode hivernal récent ne serait que fortuit, bien évidemment). Et alors que les Français semblent être de plus en plus sensibilisés à l'écologie et à l'avenir de notre planète menacée par ce réchauffement climatique que nous avons forcément maudit ces derniers jours, ils se sont allègrement rués sur les climatisations en tous genres. Préférant sans doute ignorer à quel point cette technologie rafraichissante à l'intérieur pouvait être dévastatrice sur l'environnement extérieur, nombreux sont ceux qui ont privilégié leur confort personnel. C'est tout le paradoxe de nos sociétés modernes, emplies de bonnes intentions mais pas encore tout à fait prêtes à prioriser complètement l'intérêt général au détriment d'un petit coup de chaud. Mais restons optimistes, ce jour viendra !

BENJAMIN BUSSON

humeur

le regard de Faro.

COTRIM EUROPE IMMOBILIER D'ENTREPRISE
DEVIENT
COTRIM
IMMOBILIER D'ENTREPRISE
et reste L'ACTEUR historique de L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE
www.cotrim.fr